

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal n°16 Réunion du 27 mars 2025

Président : M. Jean-Baptiste SCIMECA

Présents : MM. Patrick LEVY – Ridha DJAFFAL - Joel BOLLIE

ENVOI DE COURRIELS :

Pour être sûrs que les courriels que vous nous adressez (horaires, modifications, inversions,...) soient lus et traités en temps et en heure par la commission concernée, nous vous demandons de bien vouloir respecter les simples règles suivantes :

1. Mettre en destinataire principal le secrétariat : secretariat@cotedazur.fff.fr
2. En copie la Commission du Foot Réduit (U13 à U6) : Foot-reduit@cotedazur.fff.fr

INFORMATIONS IMPORTANTES

FOOT à 5

Toutes les informations utiles à l'organisation des rassemblements U6 à U9 se trouvent dans « FAL » (Football d'Animation et de Loisir) à partir du 21 sept 2022.

Rappel : Aucun document ne doit parvenir au District par courrier ou courriel. Tout doit être envoyé, via FAL, par téléchargement.

Information importante :

A compter de la phase 2 (09/12/2024), des amendes sont appliquées pour les motifs suivants :

- Absence « Feuilles de plateau » : 50 €
- Absence « Feuille de présence » : 30 €
- Equipe absente ayant prévenu avant le jeudi : 20 €
- Equipe absente sans prévenir : 40 €

Organisation des rassemblements de la saison 2024-2025 :

U6 - U7 → Plateau de 8 équipes maximum

U8 - U9 → FestiFoot de 8 équipes

Journée du 15/03/2025**Feuilles de présence manquantes****Catégorie U6 :**

Site 6 : ASTAM 1 et 2

Site 11 : VSJB 1 et 2

Catégorie U7 :

Site 7 : AO Tour. /Levens 1

Site 9 : Cavigal 1

Site 17 : FC Carros 3

Les clubs concernés sont pénalisés de l'amende correspondante

Equipes Absentes Ayant Prévenu**Catégorie U7 :**

Site 12 : CASE 1 – ECM Victorine 4

Journée du 22/03/2025**Feuilles de plateaux manquantes****Catégorie U8 :**

Site 4 : OGC Nice

Site 10 : RS St Isidore

Site 10 : AS Roquefort.

Catégorie U9 :

Site 5 : OGC Nice

Site 9 : AS Roquefort.

Site 18 : RS St Isidore

Site 19 : FC Vallées Var Vaire

Sans réponse avant le 03/04/2025, les clubs concernés seront pénalisés de l'amende correspondante

Feuilles de présence manquantes

Catégorie U8 :

Site 3 : FC Carros 1
Site 5 : ES Contes 1
Site 6 : CAPeymeinade1 et 2 - SC Mouans Sartoux1 et 2 - US Mandelieu 1 et 2
Site 7 : FC Antibes 1 – JSJLP 2 – USCBO 2
Site 12 : CASE 1 et 2
Site 13 : USRVN 2
Site 15 : US Mandelieu N 3 et 4

Catégorie U9 :

Site 1 : AS Valleroise F. 1
Site 2 : CA Peymeinade 1 – OSCC 1 – SC Mouans Sartoux 1 – US Mandelieu N.1
Site 4 : FC Carros 1
Site 6 : ASTAM 1 et 2 – Cavigal 1 – USRVN 1
Site 7 : Cavigal 2 et 3
Site 11 : JS Juan les Pins 2
Site 21 : FC Cimiez 2

Sans réponse avant le 03/04/2025, les clubs concernés seront pénalisés de l'amende correspondante

Equipes Absentes Ayant Prévenu

Catégorie U8 :

Site 17 : FC Antibes 2
Site : 19 : Trosport 1

Catégorie U9 :

Site 12 : E Menton 1 et 2
Site 13 : Equipe Niç. Académie 1
Site 15 : FC St Cézaire 2
Site 20 : AO Tour/Levens 2 – E Menton 3

Les clubs concernés sont pénalisés de l'amende correspondante

Equipes Absentes sans Prévenir

Catégorie U8 :

Site 5 : USRVN 1
Site 6 : FC Cannes Ranguin 1

Catégorie U9 :

Site 4 : ECM Victorine 1 et 2

Les clubs concernés sont pénalisés de l'amende correspondante

FOOT à 8

IMPORTANT : Les règlements des diverses compétitions sont soumis au respect des Règlements Sportifs du District de la Côte d'Azur. De ce fait, les clubs devront se conformer à l'Art 29 des Règlements sportifs du DCA pour fixer les horaires des rencontres.

ARTICLE 29 : En tenant compte des possibilités et de tous les éléments, le Comité de Direction homologue l'heure de chaque match, mais celle-ci ne peut être fixée avant 9 heures du matin, toutes catégories confondues ;
Le samedi après-midi avant 13 heures pour les catégories U10 à U13. Si le club visiteur doit accomplir un trajet de plus de 25 kilomètres :
Le matin avant 10 heures dans les catégories U15, U15F et inférieures. Le samedi après-midi, avant 14h00 dans les catégories U17 et U18F et inférieures.

Gestion des feuilles de match de la Phase 1

• **U12 – U13 : Tous niveaux : UTILISATION DE LA FMI**
Important : Si la FMI ne fonctionne pas, vous devez envoyer l'original de la feuille de match « papier » au District par voie postale.

- **U10 – U11, tous niveaux :**
- **PHASE 1 :** Les résultats devront être saisis et les feuilles de challenge versées dans l'application FAL
- **PHASE 2 :** La feuille de match « papier » sera utilisée.

**Cette feuille de match devra être scannée par le club et jointe via footclub.
Aucune feuille ne doit être adressée au DCA, sauf demande de la Commission**

Journée du 01/03/2025

Feuilles de match non parvenues

U10 Niveau Espoir :

Poule F : match n°30128276 : FC Cimiez 22 / ROS Menton 21

Match perdu à FC CIMIEZ 22 sur le score 3 à 0 en faveur de son adversaire, avec -1 point de pénalité et amende correspondante (50 €)

Journée du 08/03/2025

Feuilles de match non parvenues

U11 Niveau Espoir :

Poule B : match n° 30130133 : FC Cimiez 2 / Trosport 1

Match perdu à FC Cimiez 2 sur le score 3 à 0 en faveur de son adversaire, avec -1 point de pénalité et amende correspondante (50 €)

U11 Niveau 2 :

Poule A : match n° 30128352 : FC Cimiez 1 / AS Cagnes le Cros 3

Match perdu à FC Cimiez sur le score 3 à 0 en faveur de son adversaire, avec -1 point de pénalité et amende correspondante (50 €)

Journée du 22/03/2025

Feuilles de match non parvenues

U13 Niveau 1bis :

Poule C : match n°30129042 : FC Vallée Var Vaire 1 / FC Colomars 1

U12 Niveau 2 :

Poule A : match n° 30122096 : USRVN 22 / Villefranche SJB 21
U12 Niveau Espoir :
Poule B : match n° 30122330 : Villeneuve L F 22 / ES Contoise 22
Poule D : match n° 30127805 : FC La Colle 22 / US Mandelieu N 23
Poule E : match n° 30122479 : FC Carros 23 / FC Antibes 22
U11 Niveau 2 :
Poule A : match n°30128359 : AS Moulins 1 / SC Mouans Sartoux
Match n° 30128975 : La semeuse 1 / USCA Football 1
Poule B : match n° 30128702 : FC La Colle / US Valbonne
Poule E : match n° 30129387 : Euro African / FC Cannes Ranguin
U11 Niveau Espoir :
Poule B : match n° 30129288 : FC La Colle 2 / US Pégomas 2
U10 Niveau 1 :
Poule B1 : match n° 53040436 : ASTAM 1 / FC Beausoleil 1
U10 Niveau 2 :
Poule B: match n° 30127563: GJF Tour/Falicon 21 / Gazelec 21
match n° 30127564: AS Roquefort. 21 / USCBO 21
match n° 30127565: FC La Colle 21 / US Mandelieu N 21
Poule D: match n° 30130151: Euro African 21 / CASE 22
Match n° 30130152: ASPTT Nice 21 / ECM Victorine 21
U10 Niveau Espoir :
Poule B : match n° 30127898 : AS Roquefort. 22 / USCBO 23
match n° 30128019: Euro African 22 / USRVN 22
Poule E : match n° 30128241 : FC La Colle 22 / RC Pays de Grasse 23

Sans réponse avant le 03/04/2025 les clubs concernés auront match perdu avec – 1 point et seront pénalisés de l’amende correspondante (50 €)

Rencontres reportées au 05 avril 2025

U13 Niveau 2 :

Poule F: match n° 30123679: AS Sospel 1 / Rev S St Isidore 2
Poule E : match n° 30123653 : AS Valleroise F 1 / AS Vençoise 2

U11 Niveau Espoir :

Poule D : match n° 30129531 : AS Valleroise F 1 / ECM Victorine 2

U15 à 8 : match n° 29860072 : AS Sospel / AO Tour/Levens

Après vos matchs, PENSEZ A SAISIR VOS RÉSULTATS DANS FOOTCLUB (Vous avez jusqu'au lundi soir minuit) et scanner dans footClub vos feuilles de matchs dès le lundi (sauf FMI).

Le Président de séance :
M. Jean -Baptiste SCIMECA

Le Secrétaire de séance :
M. Patrick LEVY